

AVIS PUBLIC OFFICIEL No 11 / 2017

1. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE - VOTATION

L'Assemblée Primaire de la Commune de Grône est convoquée pour le **dimanche 24 septembre 2017** à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

Votations fédérales

- L'arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée)
- L'arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée
- La loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Ouverture des bureaux de vote : Bureau communal, Rue Centrale 182

Samedi	23 septembre 2017	de 17h00 à 18h00
Dimanche	24 septembre 2017	de 10h00 à 11h00



Le bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales se tient dorénavant dans les bureaux de l'administration communale, à la Rue Centrale 182 selon les horaires ci-dessus.

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement au secrétariat communal peuvent le faire du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi 22 septembre 2017 à 17h00.

Attention : une enveloppe de transmission comprenant le matériel de vote de plusieurs électeurs entraîne sa nullité.

Vote à l'urne

Les citoyens qui désirent voter à l'urne doivent se présenter **personnellement** au bureau de vote (**bureau communal, Rue Centrale 182** selon horaires ci-dessus) munis impérativement de leur **feuille de réexpédition**.